

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1921)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Le feuilleton : la carte de pain : [1ère partie]  
**Autor:** Solandieu  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216254>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ces 553 hommes, enlevés à la fleur de l'âge, ont laissé des veuves, des parents âgés et plus de 200 orphelins. L'insuffisance est notoire des secours accordés par l'Assurance militaire aux survivants.

L'association *In Memoriam* s'est donné pour tâche d'assurer aux survivants des soldats morts l'aide du peuple tout entier; mais elle a besoin de la collaboration de tous.

Citoyennes! Citoyens! Jeunes gens! Adhérez comme membres avec cotisation annuelle de 2 fr., 5 fr., 10 fr. ou 20 fr., ou bien comme membres à vie avec une cotisation unique de 100 francs. *Envoyez des dons en nature ou espèces pour la vente qui, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, sera organisée dans tout le canton du 14 au 17 avril prochain, au profit de la section vaudoise d'In Memoriam.* Joignez-vous, dans chaque commune, aux adhérents de l'Association, aux membres de l'Association des Vaudoises, aux représentants des autorités et du corps enseignant qui prendront en mains l'organisation de la vente dans votre localité.

Le siège central d'*In Memoriam*, Grand-Chêne 3, à Lausanne (téléphone 47.92, compte de chèques N° 1534) fournira le matériel et tous renseignements utiles.

Peuple vaudois! Parmi ces concitoyennes et concitoyens, beaucoup cachés, dans un sentiment d'amour-propre très respectable, des situations tragiques. Patriotes, venez en aide à *In Memoriam*!

La section vaudoise de l'Assistance aux enfants suisses nécessiteux recevra une part du produit de la vente.

**TABLEAUX VILLAGEOIS**

*Pierre-Autoine.*

Il est très vieux,  
il est du temps passé  
où les hommes portaient, durant le grand hiver,  
un chaud broussout de laine,  
un pantalon d'étoffe brune  
et des socques à gros clous.  
Il était déjà vieux  
quand les vieux d'aujourd'hui  
étaient petits enfants,  
et couraient, tout le jour,  
pieds nus dans l'herbe haute.  
Il porte maintenant une blouse à grands plis;  
et sous le feutre noir,  
ses longs cheveux bouclés,  
blancs comme de l'argent,  
encadrent son visage  
tout usé, tout plissé comme un vieux parchemin.  
Entre les grandes rides,  
on aperçoit des yeux bleus  
qui très souvent se ferment  
pour mieux se souvenir.  
On le voit sur la route,  
marchant à petits pas.  
Et ses jambes fléchissent sous le poids de son corps  
qui pourtant n'est pas lourd.  
Il tient un gros bâton  
sur lequel il s'appuie.  
La route est longue.  
Il arrive au village tout essoufflé,  
d'avoir marché,  
et va s'asseoir sur le vieux banc,  
devant sa maison blanche,  
tout près des géraniums, des soucis et des capucines.  
De temps en temps,  
il raconte une histoire,  
une histoire en patois  
qu'on a peine à comprendre  
et brusquement se tait.  
Il ferme alors les yeux pour mieux voir  
en dedans,  
au fond de sa mémoire  
et ne se souvient plus.  
Alors il reste assis, au soleil, sans rien dire,  
les mains croisées sur sa canne,  
sorgeant à ceux qui sont partis,  
songeant au long passé qu'il a derrière lui  
et à sa solitude.

*Jean des Sapins.*

*Aménités de botanistes.*

X: Monsieur Z., vous me semblez un peu plié!  
Z: Et vous, Monsieur X., vous avez l'air d'un platane!

R.



**LA CARTE DE PAIN**

Quand, en 1917, parut l'ordonnance fédérale concernant l'établissement de la carte de pain sur tout le territoire de la Confédération, ce fut, dans tout le pays, une véritable stupeur.

Ne plus pouvoir manger de pain, à son saoul, n'en recevoir que 250 grammes par jour, alors qu'on en consommait jusqu'ici autant à un seul repas! C'était trop fort, et jamais un homme qui travaille ne se contenterait d'une portion aussi congrue.

Voilà ce que pensait Isaac Fauvez, un gros paysan du Jorat, meunier par dessus le marché.

Le moulin de la Sapinière était un des plus achalandés de la région. Il faisait entendre son tic-tac régulier et perpétuel au fond d'un profond ravin verdoyant, situé à quelques minutes du village de Monterban, réputé par la richesse de son sol et l'activité de ses habitants.

A Monterban, chaque ménage avait sa vache et tuait son porc. On n'eût pas trouvé, dans tout le village, une seule cheminée qui n'eût pas ses chapelets de sauteuses et ses jambonneaux. On y cuisinait tout au beurre ou au saindoux du pays, le lard était abondant sur toutes les tables, à côté des larges « miches » de pain doré, cuit au four de commune. Bref, Monterban était un petit pays de Cocagne, jusqu'au jour où la carte de pain y fit son apparition.

Le gros Fauvez, lui, ne se tenait pas pour battu. Ce n'était pas à son âge, à lui qui récoltait, pour son seul compte, plus de cent boisseaux de froment sur ses terres, et qui moulait durant l'année assez de blé pour nourrir tous les habitants du district, ce n'était « fichtre » pas à lui qu'on imposerait de ne manger que 250 grammes de pain par jour.

Le syndic mis au courant des propos subversifs du meunier se rendit une après-midi de dimanche chez lui, et, en ami, attira son attention sur les pénalités sévères qui frappaient les contrevenants à l'ordonnance de Berne.

— Comme producteur, tu dois verser à la Centrale tout ce que tu récoltes en plus de ce que l'ordonnance t'accorde, et comme meunier, tu es placé directement sous le contrôle de l'Etat.

— Alors Je ne suis plus maître chez moi? Autant vaut ne plus semer un grain et fermer le moulin!

— Que veux-tu, Isaac, c'est la loi; elle est dure pour tous, mais il faut s'y soumettre.

— C'est encore Guillaume, bien sûr, qui est cause de tout ce « chambard »! exclama le meunier furieux.

— Evidemment que sans la guerre, nous n'en serions pas là. Il faut prendre patience, ça passera; au revoir, Fauvez, il faut que je rentre, nous avons conseil de commune à quatre heures.

Et le syndic s'en alla, tandis que le meunier, de fort mauvaise humeur, rentra au logis, pour raconter à sa femme ce qui s'était passé.

— Ah! il t'a dit ça, le syndic! et bien, nous verrons! Qu'on nous embête seulement, nous les embêterons aussi!

La meunière était une femme de poigne; fille d'un gros fermier du Gros de Vaud, elle avait été, de bonne heure, formée au travail et au commandement. C'était elle, au grand domaine du Lancioz, qui jusqu'au jour de son mariage avec Isaac Fauvez, dirigeait la cuisine, la porcherie, la basse-cour et les jardins. C'était une fameuse luronne, à l'époque où elle quitta le Lancioz pour la Sapinière, et ce fut une grande perte aussi pour le domaine, car jamais on ne trouverait quelqu'un capable de le remplacer.

Isaac Fauvez était un bon parti, sans quoi, jamais, il n'eût obtenu la main de Virginie Mottier; il possédait un beau « bien » au soleil, franc d'hypothèques, il était travailleur, sobre, économe, et, ce qui ne gâtait rien, un grand et beau garçon. C'était le vrai type du bon paysan vaudois. Haut en couleur, fort, glorieux, un peu fier, mais bon enfant.

Il y avait vingt-trois ans de cela, et, entre les mains de deux maîtres aussi bien assortis, le moulin et la ferme de la Sapinière prospérèrent à vue d'œil. Les Fauvez passaient aujourd'hui pour être riches.

Deux enfants naquirent de cette heureuse union, Claudine, qui, au moment où la guerre éclata, arrivait à ses vingt ans, et Ulysse, de deux ans plus jeune qu'elle, à cette heure en service militaire à Lausanne pour son école de recrues.

Le syndic de Monterban, David Michot, avait un

fil de vingt-cinq ans, Simon, lieutenant de dragons, un « rude » bel officier, qui, lorsqu'il rentrait du service, à cheval sur sa superbe monture noire, mettait toutes les filles de Monterban en effervescence.

Les Michot, d'ailleurs, n'étaient guère moins bien lotis que les Fauvez; leur belle maison patrimoniale de Monterban et les 50 poses de terre franche qu'ils possédaient autour du village, représentaient une fortune qui pouvait presque se mesurer avec celle des maîtres de la Sapinière.

Il n'y avait donc rien d'étonnant que, depuis quel temps déjà, Simon Michot courtisait Claudine Fauvez, sans toutefois, qu'il y eût de demande officielle, ce qui, disait-on au village, ne tarderait pas.

Il eût été difficile, en effet, de trouver un couple mieux assorti. Claudine était une superbe fille, tout le portrait de sa mère, grande, forte, fraîche comme une rose qui vient d'éclorre, et travailleuse comme pas une.

Il serait superflu de dire qu'elle était vertueuse; à Monterban, dans ce délicieux coin du Jorat, au milieu des prés et des bois, groupés autour de ce joli temple dont la flèche argentée leur montrait constamment le ciel, les habitants étaient loin de tout centre démoralisateur.

La carte de pain, dans un milieu si heureusement partagé, fut une quasi-révolution. Comment! les Monterbanais qui, à eux seuls, produisaient du blé pour nourrir presque tout le district, se verraient rationner au point de n'avoir pas le droit de manger plus de deux cent cinquante grammes de pain par jour. Jamais de la vie!

Le syndic avait été nommé officier du ravitaillement, une charge particulièrement délicate dans un village comme Monterban, où tout le monde se connaissait et se trouvait, plus ou moins, en degré de parenté.

Devant l'attitude nettement hostile de ses administrés, le syndic convoqua un dimanche près le culte une assemblée générale à la Maison de Commune, et y parla en ces termes:

« Mes chers concitoyens,

« J'ai pu me convaincre, par certains faits et gestes, que la carte de pain n'a pas eu le don de vous plaire, et à moi non plus.

« Il est pénible à ceux surtout qui font pousser le blé en arrosant le sol de leur sueur, à ceux qui font le pain, d'être réduits à la même aune que ceux qui ne savent que le manger.

« Mais que voulez-vous! nous traversons des temps extraordinaires où la liberté n'est plus qu'un nom, où la Constitution n'est plus qu'un mot, mais où la solidarité, dans le malheur, nous est imposée par la loi.

« De toutes nos prérogatives républicaines, on ne nous a laissé que la devise: Un pour tous, tous pour un!

« C'est donc en vertu de cette vieille devise de nos ancêtres que je vous invite à accepter sans trop d'aigreur la carte de pain qui nous est imposée, afin de permettre au pays de nourrir tous ses enfants, dans la mesure du possible.

« Je regrette de devoir vous prévenir que toute infraction à l'ordonnance fédérale que vous avez pu lire au pilier public, sera passible des peines édictées par la loi.»

(A suivre.)

SOLANDIEU.

**DES BLAGUES!**

*Blague macabre* (authentique).

Au cimetière en juillet.

Un passant, au fossoyeur:

— Ça se remplit; la place va bientôt manquer.

Le fossoyeur:

— Oh bien, voilà! Ça ne va pas tant fort. On s'aperçoit bien que MM. les docteurs sont en vacances; on se réjouit bien qu'ils reviennent!

*Blagues confédérales.*

I. — Pourquoi, dans le canton de T..., les lignes des chemins de fer font-elles tant de contours?

— C'est pour que le conducteur du train puisse voir, en se retournant, si on ne lui a pas volé une rame de wagons!

II. — Sur le lac de Thoun:

Une dame demande:

— Comment s'appellent ces deux jolis villages sur la rive, en face de nous?

Un welsche, laconique:

— Spiess en bas, Aeschi en haut.

(Voir la carte, s. v. p.)